

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur Kristof GIELEN**  
Demeurant à 3950 – BOCHOT KAULILLE, Fabrieksstraat, 44/1

Le terrain concerné est situé à **EREZEE, rue des Combattants**  
Et cadastré 1ère Division section A n° 542M

Le projet consiste en la construction d'une maison de vacances

Et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Art. D.IV.5 – Avec écart aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir « BOUCHE » autorisé le 27 août 1964

- Destination de la zone : construction d'une maison de vacances
- Implantation : façade latérale à moins de 4 m de la limite mitoyenne
- Gabarit :
  - Volume secondaire formant un avant-corps
  - Volume secondaire à toiture plate
- Matériau :
  - Murs extérieurs en brique rouge et en bardage de panneaux de ton gris
  - Toiture du volume secondaire en membrane synthétique
  - Souche de cheminée : gaine de ventilation métallique de ton naturel ou anthracite
- Matériaux de façade : briques de ton rouge (Vandemoortel linéa7 8012) et bardage en panneau de ton gris
- Absence d'encadrement de baies
- Teinte des menuiseries : de teinte noire
- Clôtures : réalisation d'un mur de soutènement d'une hauteur de 3M00

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale d'EREZEE, Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 janvier 2019 au 18 février 2019 au Collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.
- Par télécopie au numéro 086/320.923

L'enveloppe ou la télécopie portera la mention : Annonce de projet « dossier demande de permis d'urbanisme GIELEN Kristof ».

Affiché à EREZEE, le 14 janvier 2019